



**HOPITAL SAINT JOSEPH**  
**26 boulevard de Louvain**  
**13008 Marseille**

### **Cahier des Clauses Techniques Particulières**

**Marché passé selon une procédure d'Appel d'Offres ouvert**  
(Articles 42.1 de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics)

**Fourniture de Produits d'entretien et articles ménagers**

**Procédure AO 03-2018**

**Période**

Du 1er septembre 2018 au 31 août 2021, renouvelable 1 fois un an, soit jusqu'au 31 août 2022

**Date limite de remise des plis : le mardi 5 juin à 11h00**

## Chapitre I - Définitions et obligations générales

### ARTICLE 1. OBJET

Le présent Appel d'Offres ouvert porte sur la fourniture de Produits d'entretien et articles ménagers, pour la période allant du 1er septembre 2018 au 31 août 2021, renouvelable 1 fois un an, soit jusqu'au 31 août 2022.

Chaque article doit correspondre à minima aux caractéristiques décrites. Toute différence par rapport à ces caractéristiques sera dûment signalée par le soumissionnaire.

Le marché est composé de 6 lots.

### ARTICLE 2. CONFORMITE A LA REGLEMENTATION, REGLEMENTATION ET NORMES EN VIGUEUR

La conformité sera documentée par le fournisseur dans son offre.

## CHAPITRE II - SPECIFICATION DU BESOIN

### ARTICLE 3. DEFINITION DES PRODUITS ET DES PRESTATIONS

Les articles faisant l'objet de la présente consultation sont décrits précisément dans la colonne « Description, spécificités pour Appel d'Offre » de l'annexe 1 au présent CCTP.

Les dimensions, poids, grammages, sont entendus avec une tolérance de +/-10%, sauf si le fournisseur est en mesure de démontrer que la valeur d'usage des articles qu'il propose, et qui dérogeraient à cette tolérance, reste équivalente à celle découlant des spécificités indiquées.

Le fournisseur s'engage à informer l'Hôpital Saint Joseph de toute modification de formule ou suppression de référence avec un délai minimum de 6 mois, afin de pouvoir trouver une solution de remplacement.

#### **Concernant le Lot 1 : produits de désinfection et d'entretien**

Pour le Détergent Désinfectant sols et surfaces et le Détergent pour sols, le fournisseur prévoira la mise à disposition et l'installation de centrales de dilution, intégrant la formation des personnels, la maintenance des appareils et tout support technique nécessaire.

L'offre intégrera également le suivi mensuel des dosages, qui devra être effectué par un laboratoire agréé indépendant.

Le besoin est estimé à :

|                             |              |
|-----------------------------|--------------|
| DOSATRON                    | 40 appareils |
| Centrale Venturi 2 produits | 40 appareils |
| Centrale Venturi 1 produit  | 40 appareils |

#### **Concernant le Lot 2 : savons doux**

Pour la Solution lavante douce pour peaux sensibles en recharge de 1l, le fournisseur prévoira la mise à disposition et l'installation des distributeurs correspondants, soit environ 250 distributeurs. Il prendra également à sa charge, sur demande de l'Hôpital Saint Joseph, le démontage des distributeurs existants.

#### **Concernant le Lot 5 : papiers ménagers et distributeurs :**

Pour les Rouleaux d'essuie-main blanc 100m\*20cm, en 3 plis, Ecolabel, le fournisseur devra prévoir la mise à disposition et l'installation des distributeurs correspondants, soit environ 800 supports. Il conviendra de prévoir également le remplacement, aux frais du titulaire, d'une centaine par an (rajouts ou remplacement).

Le fournisseur complètera le cadre de décomposition de l'offre (Annexe 1 du présent CCTP

#### **ARTICLE 4. DOCUMENTATION, FICHE TECHNIQUE ET DE DONNEES DE SECURITE**

Le fournisseur produira au titre de son offre une fiche technique en langue française, précisant :

- La désignation du produit,
- Ses caractéristiques techniques,

Pour les produits chimiques, le fournisseur produira également les Fiches de Données de Sécurité correspondantes, enregistrée sur une clé USB ou un CD. Il mettra à disposition une plateforme internet avec un compte client pour retrouver les mises à jour des Fiches techniques et fiches de données sécurité.

#### **ARTICLE 5. LES ECHANTILLONS**

**Pour le seul lot 4 - Franges de lavage et lavettes**, le fournisseur devra livrer avec son offre un carton de chaque référence, dans le but de réaliser des essais sur le site de l'Hôpital Saint Joseph.

Pour l'ensemble des autres lots, et à l'issue de l'analyse technico-économique, il pourra être demandé à tous les candidats ayant présenté une offre jugée recevable des échantillons en quantité suffisante afin de procéder à la réalisation d'essais par des services utilisateurs.

Dans ce cas, ces essais seront réalisés selon un calendrier établi par l'Hôpital Saint Joseph et qui sera communiqué aux candidats. Ils seront réalisés dans le cadre strict du service par les utilisateurs seuls.

**Les échantillons devront être envoyés à l'adresse :**

Magasin sous-sol des Services Economiques,

A l'attention de Nathalie BEYTOUT

Entrée des Urgences adultes, 30 boulevard de Louvain, 13008 Marseille.

En indiquant le numéro de l'Appel d'Offres concerné.

#### **ARTICLE 6. CONDITIONNEMENT**

L'emballage de transport et les conditions de celui-ci doivent assurer la protection et le maintien des caractéristiques de performance et d'intégrité.

#### **ARTICLE 7. STOCKAGE**

Un stock de sécurité de 3 mois de consommation doit être constitué sur le territoire métropolitain pour les fournitures d'origine étrangère.

Le non-respect de cette clause constitue une cause de résiliation du marché sans indemnités aux torts du titulaire.

## **ARTICLE 8. EVOLUTION**

Sans remettre en cause l'équilibre économique du présent marché, l'Hôpital Saint Joseph doit pouvoir suivre les évolutions techniques des produits proposés.

Le titulaire aura la possibilité, pendant la période du marché, de proposer la modification ou le remplacement des produits par d'autres plus performants ou plus adaptés au besoin.

L'évolution des besoins pourrait amener l'Hôpital Saint Joseph à demander une modification des produits concernés par le présent CCTP.

## Chapitre III - Expression quantitative du besoin

### ARTICLE 10. QUANTIFICATION DES BESOINS

Les quantités indiquées dans l'annexe 1 au présent CCTP - Cahier des besoins sont des quantités estimatives pour un an et n'ont aucun caractère contractuel.